

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT****25 mai 2011****Concerne : nouveau droit de protection des mineurs et des adultes**

Vu la modification du code civile suisse du 19 décembre 2008 (protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation);

Vu son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013;

Vu l'obligation du canton d'adopter son droit à cette modification,

LE CONSEIL D'ÉTAT

Décide :

- de constituer un groupe de travail formé de :
- Monsieur Frédéric Scheidegger, secrétaire général adjoint, DSPE, président.
- Madame Nicole Blanchard, directrice du service de la Commission de surveillance des professions de la santé et de droits des patients, DARES.
- Madame Emmanuelle Dufour-Imsand, secrétaire adjointe à la direction des affaires juridiques, DARES.
- Madame Jacqueline Horneffer, secrétaire générale adjointe à l'unité juridique, DIP.
- Monsieur Marc Favez, directeur du service de protection des mineurs, DIP.
- Madame Marie-Hélène Koch Binder, directrice du Service des tutelles d'adultes, DSE.

- Madame Carole Gueorguiev-Bourquenoud, responsable de la planification auprès de l'office des bâtiments, secrétariat et administration, DCTI.
- Un représentant du Pouvoir judiciaire désigné par celui-ci, à savoir Monsieur Thierry Wuarin, juge, président du Tribunal tutélaire et de la Justice de paix.
- D'autoriser le groupe de travail à recourir à l'aide d'experts.
- De fixer un délai au 15 janvier 2012 au groupe de travail et à la cellule logistique pour adresser les projets de loi nécessaires sur le bureau du Conseil d'Etat.

Communiqué à :

DSPE	2 ex
DARES	3 ex
DSE	2 ex
PJ	3 ex
DIP	2 ex
DCTI	2 ex



Certifié conforme.

La chancelière d'Etat :

A. Uys de Gup